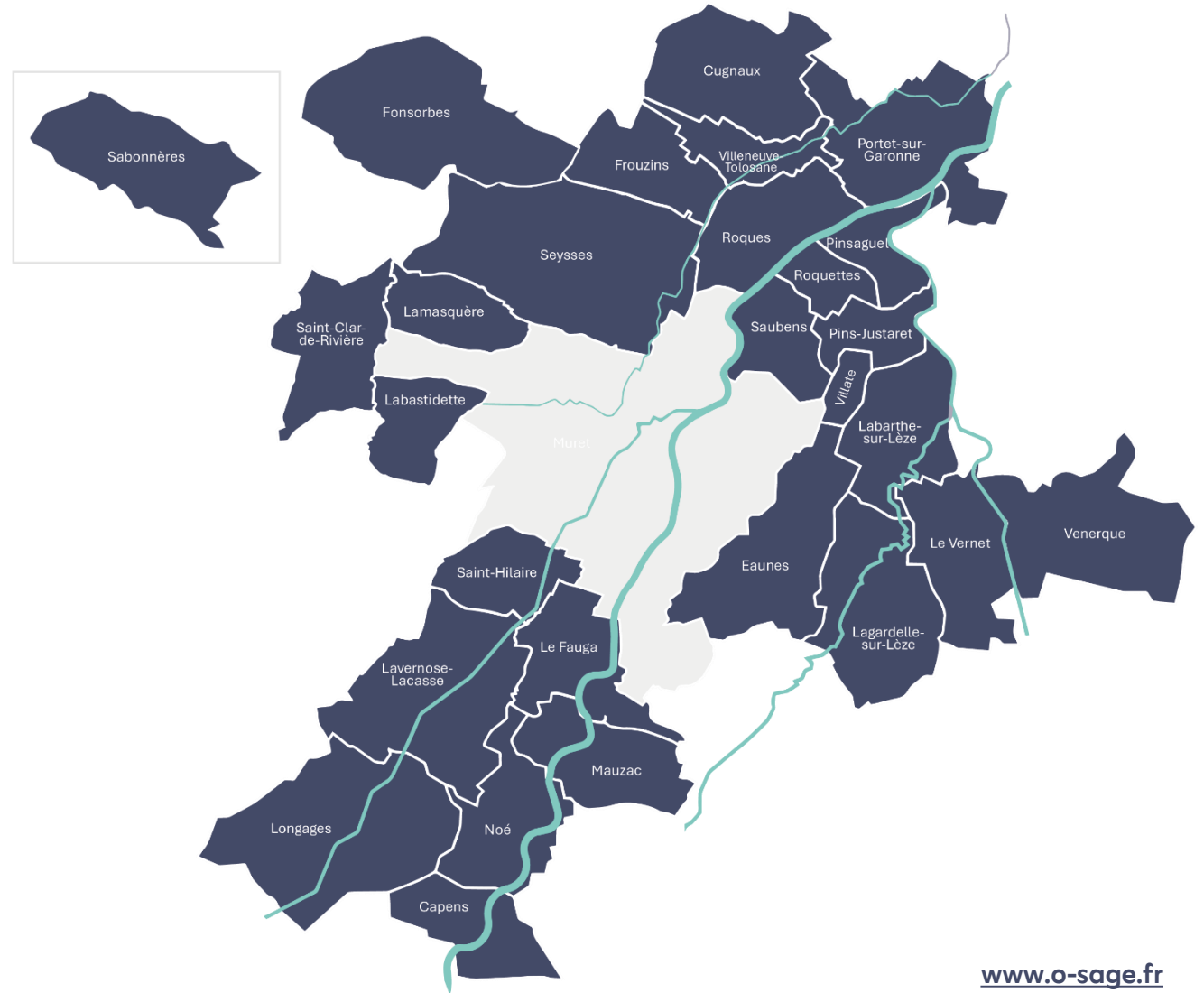




**SPL**  
Les Eaux du SAG<sup>e</sup>

# Tarifs Techniques 2026

*Tarifs votés par le Conseil Syndical du 17 décembre 2025*



[www.o-sage.fr](http://www.o-sage.fr)

# Demande de raccordement

Délibération n° DEL – 142/2024

<b>Particuliers</b>	<b>Eau potable</b>	<b>Jusqu'à 6 mètres linéaires* et/ou branchement &lt; Ø32"</b>	<b>Au-delà de 6 mètres linéaires* et/ou branchement &gt; Ø32</b>
		3672.75 €.HT – TVA 20% soit <b>4 407.30 €.TTC</b>	Sur devis
	<b>Assainissement</b>	<b>Jusqu'à de 6 mètres linéaires*</b>	<b>Au-delà de 6 mètres linéaires*</b>
		3750.00 €.HT TVA 20% soit <b>4 500.00 €.TTC</b>	
<b>Pluvial</b>	Sur devis		
<b>Lotisseurs Promoteurs</b>	<b>Eau potable</b>	Sur devis	
	<b>Assainissement</b>	Sur devis	
	<b>Pluvial</b>	Sur devis	

\*Le linéaire est déterminé à partir de l'axe de la chaussée jusqu'à la niche à compteur ou du tabouret.

# Pose de compteur

Type de compteur	Prix H.T	TVA %	Prix T.T.C	Frais de mise en service* (T.T.C)	TOTAL (T.T.C) Pose de compteur + Frais de mise en service
Compteur diamètre 15 mm	168 €	20%	201.60 €	148.52 €	350.12 €
Compteur diamètre 20 mm	179.96 €	20%	215.95 €	148.52 €	364.47 €
Compteur diamètre 30 mm	301.48 €	20%	361.77 €	440.47 €	802.24 €
Compteur diamètre 40 mm	368.12 €	20%	441.74 €	440.47 €	882.21 €
Compteur diamètre 50 mm	646.32 €	20%	775.59 €	440.47 €	1 216.06 €
Compteur diamètre 60-65 mm	883.27 €	20%	1 059.96 €	440.47 €	1 500.43 €
Compteur diamètre 80 mm	1163.59€	20%	1 396.31 €	440.47 €	1 836.78 €
Compteur diamètre 100 mm	1424.87 €	20%	1 709.84 €	440.47 €	2 150.31 €
Compteur diamètre 150 mm	2620.20 €	20%	3 144.23 €	440.47 €	3 584.70 €
Compteur diamètre 200 mm	2998.89 €	20%	3 598.67 €	440.47 €	4 039.14 €

*Frais de mise en service d'un branchement d'eau potable	H.T	TVA	T.T.C	
Branchement équipé d'un compteur diamètre inférieur ou égal à 20 mm	123.76 €	20%	148.52 €	Par point de consommation
Branchement équipé d'un compteur diamètre supérieur à 20 mm	367.06 €	20%	440.47 €	Par point de consommation
Frais de mise en service d'un branchement pour les opérations groupées				
Pour chaque appartement, local commercial ou autre point de consommation	123.76 €	20%	148.52 €	Par point de consommation

## Interventions diverses

Nature de la prestation	H.T	TVA	T.T.C	Précisions
Compteur - Dépose compteur	58.18€	20%	<b>69.82€</b>	
Compteur - Changement d'un compteur suite à dégradation, disparition, détérioration	168.00 €	20%	<b>201.60 €</b>	
Compteur - Fourniture et pose niche murale	<b>Sur devis</b>			
Compteur - Fourniture de la clé niche murale	15.87 €	20%	<b>19.04 €</b>	
Compteur - Changement module radio	49.72 €	20%	<b>59.66 €</b>	Sous la responsabilité de l'utilisateur
Compteur - Relevé d'index	<b>Gratuit</b>			Hors période et sur demande
Frais d'étalonnage sur banc d'essai de compteur inférieur ou égal à Ø 50	595.00 €	20%	<b>714.00 €</b>	Sur demande de la part de l'utilisateur
Frais d'étalonnage sur banc d'essai de compteur inférieur ou égal à Ø 40	352.00 €	20%	<b>422.40 €</b>	Sur demande de la part de l'utilisateur
Frais d'étalonnage sur banc d'essai de compteur supérieur ou égal à Ø 60	595.00 €	20%	<b>714.00 €</b>	Sur demande de la part de l'utilisateur
Jaugeage compteur Ø 15	67.66 €	20%	<b>81.19 €</b>	
Heure main d'œuvre	49.72 €	20%	<b>59.66 €</b>	
Déplacement	38.08 €	20%	<b>45.70 €</b>	
Heure Mini pelle avec chauffeur	89.91 €	20%	<b>107.90 €</b>	
Mesure de pression compteur à la demande d'un usager	63.47 €	20%	<b>76.16 €</b>	Sur demande de la part de l'utilisateur
Si le résultat montre une non-conformité	<b>Gratuit</b>			
Mesure de pression poteau d'incendie	<b>Sur devis</b>			

### Fourniture d'une nourrice pour plusieurs compteurs dans la même niche

	H.T	TVA	T.T.C
Nourrice Ø 40 – 2 sorties en Ø 32	73.13 €	20 %	<b>87.75 €</b>
Nourrice Ø 40 – 3 sorties en Ø 32	109.69€	20 %	<b>131.63 €</b>
Nourrice Ø 40 – 4 sorties en Ø 32	146.25€	20 %	<b>175.50 €</b>
Nourrice au-delà du Ø 50	<b>Sur devis</b>		
Suppression et obturation d'un branchement eau potable existant	2 350.00 €	20 %	<b>2 820.00 €</b>
Forfait pièces de réduction pour pose de tous les diamètres compteur > 20mm	210.00 €	20 %	<b>252.00 €</b>
Forfait pièces de réduction laiton en 15 mm pour pose de compteur	82.16 €	20 %	<b>98.59 €</b>
Forfait pièces de réduction laiton en 20 mm pour pose de compteur	92.43 €	20 %	<b>110.92 €</b>

## Assainissement

Interventions diverses	H.T	TVA	T.T.C	Précisions
Suppression et obturation d'un branchement d'assainissement existant	1 750.00 €	20%	2100.00 €	Dépose du tabouret et obturation de la canalisation
Suppression et obturation d'un branchement de pluvial existant	1 750.00 €	20%	2100.00 €	

Puits			
Redevance assainissement pour les usagers qui s'alimentent totalement à une source particulière mais raccordés au réseau collectif	<b>40m<sup>3</sup>/pers./an</b>		

Contrôle de conformité	H.T	TVA	T.T.C	Précisions
Contrôle de conformité – Construction	139.63 €	20%	167.56 €	Règlement avant délivrance du certificat de conformité
Contrôle de conformité – Vente	139.63 €	20%	167.56 €	
Contre-visite du contrôle de conformité	74.05 €	20%	88.86 €	
Majoration de la facture d'assainissement en cas d'absence de mise en conformité dans le délai imparti à la suite d'une non-conformité de branchement			400.00 %	Délai pour la mise en conformité : 6 mois

## Participation au raccordement Assainissement Collectif - PFAC

### PFAC – Pour l’habitat individuel

Jusqu'à 120 m <sup>2</sup>	<b>Forfait 3 700.00 €</b>
Au-delà de 120m <sup>2</sup>	<b>Forfait 37.00 €/m<sup>2</sup></b>
Extension ou réaménagement au-delà de 20 m <sup>2</sup>	<b>Forfait 37.00 €/m<sup>2</sup></b>
Construction existante à la mise en service du réseau (PFB)	<b>Forfait 1 700.00 €</b>

### PFAC – Pour l’habitat collectif

Bâtiment composé d’appartements	<b>Forfait 40.00 €/m<sup>2</sup></b>
Villas groupées ou individuelles	<b>Forfait 3 700.00 €/villa</b>
Locaux à destination professionnelle faisant partis d’un ensemble collectif	<b>Forfait 4 000.00 €</b>

# Participation au raccordement Assainissement Collectif - PFAC

## PFAC – Pour les activités professionnelles

Désignation	Unité	Coefficient équivalent habitant	Participation par unité (PFAC AD) <i>Construction postérieure à la mise en service du réseau</i>	Participation par unité (PFB AD) <i>Construction existante à la mise en service du réseau</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service culturel (archives, musée, bibliothèques, médiathèque)</li> <li>Salle des fêtes</li> </ul>	Capacité maximum d'accueil (personnel et public)	0.05	400 €	150 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de loisirs (ALSH) et ALAE (sans hébergement ni restauration)</li> </ul>		0.3	400 €	150 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Services administratifs, Siège social, Activité commerciale et de service</li> <li>Cabinet médicaux et paramédicaux à l'exclusion des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine ou chirurgie</li> <li>Services sociaux</li> <li>Centre de divertissement (cinéma, salle de jeux, activité de production sonore, musical ou radio)</li> <li>Enseignement avec restauration (demi-pension)</li> <li>Équipement sportif (activités sportives et de loisirs récréatives hors piscine)</li> <li>Commerce de détail (sauf métiers de bouche)</li> <li>Entrepôt / Zone de stockage / Bâtiment agricole de culture</li> </ul>		0.5	400 €	150 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration / Traiteur / Métiers de bouche</li> <li>Service de soins à la personne (coiffure, esthétique, tatouage...)</li> <li>Service de propreté (laverie, lavage automobile...)</li> <li>Enseignement avec hébergement / Pensionnat</li> <li>Activités de loisirs aquatiques / Piscine municipales</li> <li>Hébergement de loisirs</li> <li>Camping</li> <li>Centre pénitencier</li> <li>Aire d'accueil des voyageurs</li> <li>Parc et services animalier (vétérinaire, toilettage...)</li> <li>Bâtiment agricole à destination d'élevage</li> </ul>		1	400 €	150 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Hôtel / Résidence de tourisme</li> </ul>		2	400 €	150 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de soin médicaux ou sociaux pour court ou long séjour</li> </ul>		3	400 €	150 €

### RAPPEL DE CALCUL :

Unité x Coefficient équivalent habitant x Participation par unité

Les informations concernant les unités sont communiquées sur le permis de construire avec **application d'un forfait minimum de 3700€**

**Extension ou réaménagement supérieur à 20m<sup>2</sup>** n'entraînant pas une augmentation de la capacité d'accueil :

**40€/m<sup>2</sup>**

# Pénalités

Nature de la prestation	H.T	TVA	T.T.C	Précisions
FORFAIT EAU pour vol d'eau sur le branchement ou sur le réseau	Forfait 240 m <sup>3</sup>			
Vol d'eau sur poteau d'incendie ou sur le réseau sans compteur, branchement clandestin, non autorisés	Forfait 800 €			
Impossibilité de réaliser l'opération de relève par le service de l'eau deux années de suite ou les opérations de contrôle, d'entretien, de réparation ou de changement du compteur	Forfait 500 m <sup>3</sup>			
Relevé du compteur d'eau à la suite du refus mise en place radio relève	30.00 €	20%	36.00 €	
Pénalités : pour retard de paiement de facture Eau et Assainissement	10.00 €	20%	12.00 €	A compter de la deuxième relance
Pénalités : Piquage avant compteur sur le réseau du service de l'eau	3000.00 €	20%	3600.00 €	
Pénalité : Compteur démonté et/ou reposé à l'envers	500.00 €	20%	600.00 €	
Pénalité : Bris de scellé, cache ou plomb ou détérioration d'équipement (robinet, radio, ....)	150.00 €	20%	180.00 €	
Pénalité pour manœuvre de robinets de prise, ou vannes non-réalisée par le service de l'eau	100.00 €	20%	120.00 €	
Récidive pour rejet illicite dans le réseau d'eaux pluviales et le milieu naturel	Forfait 500 €			
Récidive rejet illicite dans les réseaux d'eaux usées	Forfait 500 €			
Récidive cas d'intrusion d'une eau claire parasite dans les réseaux d'eaux usées	Forfait 500 €			
Non-respect des obligations de prétraitement pour des rejets industriels	Forfait 2 000 €			
Pénalité pour non-respect de l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement dans le délai imparti (article 65 du règlement du service de l'assainissement).	Somme équivalente à la redevance d'assainissement			
	Majoration		50%	A compter de la 3 <sup>ème</sup> année suivant la mise en demeure
	Majoration		100%	A compter de la 4 <sup>ème</sup> année